



## DEMANDE DE CRÉDIT

### NOM EXACT DE LA SOCIÉTÉ

ANCIENNETÉ DE SOCIÉTÉ? \_\_\_\_\_ VOTRE NOM? \_\_\_\_\_

ADRESSE DE FACTURATION VILLE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

FEIN: \_\_\_\_\_ DUNS: \_\_\_\_\_ TYPE D'ENTREPRISE: \_\_\_\_\_

PERSONNE RESPONSABLE DES COMPTES À PAYER \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE/COURRIEL \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE DES ACHATS \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE/COURRIEL \_\_\_\_\_

NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR \_\_\_\_\_ COURRIEL DU PROPRIÉTAIRE \_\_\_\_\_

PROPRIÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ \_\_\_\_\_ ADRESSE DU DOMICILE \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE DU PROPRIÉTAIRE \_\_\_\_\_

LE(S) NOM(S) DE LA (DES) PERSONNE(S) AUTORISÉE(S) AUX ACHATS AU NOM DE LA SOCIÉTÉ

### RÉFÉRENCES COMMERCIALES ET DE CRÉDIT

NOM \_\_\_\_\_ ADRESSE \_\_\_\_\_ VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL \_\_\_\_\_ CONTACT TÉLÉPHONIQUE \_\_\_\_\_ RELATION \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ ADRESSE \_\_\_\_\_ VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL \_\_\_\_\_ CONTACT TÉLÉPHONIQUE \_\_\_\_\_ RELATION \_\_\_\_\_

### RÉFÉRENCES BANCAIRES:

NOM DE LA BANQUE \_\_\_\_\_ LOCALISATION \_\_\_\_\_ CONTACT/COURRIEL MODALITÉS \_\_\_\_\_ COMPTES GÉRÉS \_\_\_\_\_

EN SIGNANT CI-DESSOUS, LE DEMANDEUR DE CRÉDIT PRÉCITÉ ("L'ACHETEUR") ACCÉPTE LES MODALITÉS SUIVANTES (LES PRÉSENTES "MODALITÉS") QUI S'APPLIQUENT À TOUTES LES TRANSACTIONS ENTRE L'ACHETEUR ET LA SOCIÉTÉ DOALL, UNE SOCIÉTÉ DE L'ILLINOIS OPÉRANT SOUS LE NOM DE DGI SUPPLY, UNE SOCIÉTÉ DOALL ("DOALL") OU SON REPRÉSENTANT. L'ACHETEUR ACCÉPTE QUE TOUTE TENTATIVE DE L'ACHETEUR DE RENONCER À, MODIFIER OU COMPLÉTER CES CONDITIONS (QUE CE SOIT PAR L'ÉMISSION PAR L'ACHETEUR D'UN ORDRE D'ACHAT AVEC DES CONDITIONS CONTRADICTOIRES OU AUTREMENT) EST REJETÉE ET SANS AUCUNE VALEUR OU EFFET; L'ACHETEUR ACCÉPTE QUE LES PRÉSENTES CONDITIONS NE PUISSENT FAIRE L'OBJET D'UNE RENONCIATION OU D'UNE MODIFICATION QUE SI CETTE RENONCIATION OU CETTE MODIFICATION EST (1) FAITE DANS UN ÉCRIT FAISANT EXPRESSÉMENT RÉFÉRENCE AUX PRÉSENTES CONDITIONS, (2) SIGNÉE PAR UN DIRIGEANT DE DOALL, ET (3) ACCOMPAGNÉE D'UN CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE OU D'UN DOCUMENT D'ENTREPRISE SIMILAIRE ATTESTANT L'AUTORISATION EXPLICITE ET SPÉCIFIQUE DE L'ENTREPRISE DE RENONCER AUX PRÉSENTES CONDITIONS OU DE LES MODIFIER. EN LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE, DOALL GARANTIT UNIQUEMENT QUE LES DROITS SUR LES PRODUITS ACHETÉS DE DOALL SERONT TRANSFÉRÉS UNE FOIS QUE LE PRIX D'ACHAT A ÉTÉ PAYÉ EN TOTALITÉ SELON CES MODALITÉS. AUCUNE AUTRE GARANTIE NE SERA FOURNIE PAR DOALL; TOUTE DÉCLARATION ORALE OU ÉCRITE FAITE PAR TOUTE PERSONNE OU ENTITÉ EST NON AUTORISÉE, SANS EFFET ET NULLE AB INITIO. DOALL NE GARANTIT PAS, EXPRESSEMENT OU IMPLICITEMENT, QUE LES PRODUITS SONT COMMERCIALES OU ADAPTÉS À UN USAGE PARTICULIER, OU QUE LES PRODUITS SERONT CONFORMES AUX ILLUSTRATIONS OU DESCRIPTIONS. TOUTE RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES CONSÉQUENTS, SPÉCIAUX, INDIRECTS OU ACCIDENTELS EST EXPRESSÉMENT EXCLUE. DOALL NE FAIT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, DE PERFORMANCE, DE TRAVAIL, DE QUALITÉ, DE DURABILITÉ, D'INTERCHANGABILITÉ, D'ADAPTATION, OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, Y COMPRIS LES CAS OÙ DES CHANGEMENTS, DES ALTÉRATIONS OU DES MODIFICATIONS SONT APPORTÉS AUX MATÉRIAUX À LA DEMANDE OU SUR INSTRUCTION DE L'ACHETEUR. DOALL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE RÉCLAMATION RÉSULTANT DU MAUVAIS USAGE DU PRODUIT, DE LA SÉLECTION, DE L'INSTALLATION, DE LA MODIFICATION DU PRODUIT, DE LA RÉPARATION OU DE LA MAUVAISE APPLICATION DU PRODUIT. LES PRÉSENTES MODALITÉS SONT COMPLÉMENTAIRES AUX MODALITÉS STANDARDS IMPRIMÉES AU VERSO DES FACTURES STANDARDS DE DOALL, ET CES MODALITÉS STANDARDS SONT ET SERONT OBLIGATOIRES POUR L'ACHETEUR. LA RESPONSABILITÉ DE DOALL EST LIMITÉE ET, EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, NE DÉPASSERA PAS LE PRIX D'ACHAT PAYÉ. L'ACHETEUR S'ENGAGE À UTILISER LES PRODUITS ACHETÉS DE MANIÈRE SÉCURITAIRE, À NE PAS RETIRER OU MODIFIER LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ DU PRODUIT ET À DÉGAGER DOALL DE TOUTE RESPONSABILITÉ OU RÉCLAMATION RÉSULTANT D'ACTIIONS RELATIVES À TOUT PRODUIT ACHETÉ. DOALL NE GARANTIT PAS LA CONFORMITÉ AVEC LES CODES OU RÉGLEMENTS NATIONAUX OU LOCAUX RÉGISSANT LA CONFORMITÉ DES PRODUITS, ET N'EST PAS RESPONSABLE DE LA MANIÈRE DONT LES PRODUITS SONT INSTALLÉS OU UTILISÉS. TOUTE RÉCLAMATION DE L'ACHETEUR ENVERS DOALL, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE SUIVANT LA PREMIÈRE TRANSACTION LIÉE À CETTE RÉCLAMATION, AFIN DE CONVAINCRE DOALL DE VENDRE DES PRODUITS À L'ACHETEUR AUX PRIX INDIGUÉS CI-DESSOUS. L'ACHETEUR DÉGAGE PAR LA PRÉSENTE DOALL DE TOUTE RÉCLAMATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT NON PRÉSENTÉE EN INTRODUISANT UNE ACTION DEVANT UN TRIBUNAL COMPÉTENT DANS L'ANNÉE CIVILE DE LA PREMIÈRE TRANSACTION LIÉE À CETTE RÉCLAMATION, SANS ÉGARD À L'ÉTAT RÉEL OU PRÉSUMÉ DE LA CONNAISSANCE DE L'ACHETEUR CONCERNANT CETTE RÉCLAMATION, SON BIEN-FONDÉ, SES LACUNES OU SON EXISTENCE. L'ACHETEUR (I) ACCÉPTE QUE TOUTES LES ACTIVITÉS LIÉES À TOUTE TRANSACTION AVEC DOALL SOIENT RÉGIES ET CONTRÔLÉES PAR LES LOIS INTERNES DE L'ÉTAT DE L'ILLINOIS, (II) ACCÉPTE QUE LES DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES AUX PRÉSENTES NE SOIENT RÉGIES NI PAR LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES CONTRATS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES NI PAR LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA PRESCRIPTION EN MATIÈRE DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES, ET (III) ACCÉPTE, CONSENT ET SE SOUMET À LA JURIDICTION DE TOUT TRIBUNAL LOCAL, ÉTATIQUE OU FÉDÉRAL AYANT SON SIÈGE DANS LE COMITÉ DE FLOYD DANS L'ÉTAT DE L'OWA OU DANS LE COMITÉ DE COOK DANS L'ÉTAT DE L'ILLINOIS, OU RÉPUTÉ AVOIR AUTORITÉ SUR CEUX-CI, À DES FINS EXCLUSIVEMENT JURIDIQUES. DOALL N'OFFRE AUCUNE GARANTIE CONCERNANT LE CONTENU DE LA DOCUMENTATION SUR LES PRODUITS, ET DOALL SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER LES PRIX OU TOUT CATALOGUE OU BROCHURE EN TOUT TEMPS. LE PAIEMENT, EN DOLLARS CANADIENS, EST EXIGÉ À LA LIVRAISON. LES CONDITIONS DE CRÉDIT, SI APPROUVÉES, PRENNENT EFFET 30 JOURS APRÈS LA DATE DE FACTURATION. L'ACHETEUR S'ENGAGE À RETOURNER, SUR DEMANDE DE DOALL, TOUTE MARCHANDISE DONT LE PAIEMENT N'A PAS ÉTÉ EFFECTUÉ DANS LES DÉLAIS PRÉVUS. L'ACHETEUR S'ENGAGE À REMBOURSER LES FRAIS, Y COMPRIS LES FRAIS D'AVOCAT OU AUTRES, ENGAGÉS PAR DOALL POUR LE RECOURS EN SOUFFRANCE. L'ACHETEUR ACCÉPTE DE PAYER DES INTÉRÊTS À DOALL AU TAUX LE PLUS BAS ENTRE (I) 1,5% PAR MOIS OU (II) LE TAUX D'INTÉRÊT LE PLUS ÉLEVÉ AUTORISÉ PAR LA LOI APPLICABLE POUR TOUTE DETTE IMPAYÉE ENVERS DOALL (Y COMPRIS LES FRAIS DE RECOURS) QUI NE SONT PAS PAYÉS DANS LES DÉLAIS PRÉVUS. LES INFORMATIONS FOURNIES CI-DESSUS SONT DESTINÉES À L'OBTENTION DE CRÉDITS ET SONT CONSIDÉRÉES VÉRIDIQUES. L'ACHETEUR GARANTIT PAR LA PRÉSENTE QUE L'ACHETEUR EST SOLVABLE, EN MESURE DE REMPLIR LES OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR À LEUR ÉCHÉANCE ET EN MESURE DE PAYER DOALL CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS DE CRÉDIT PROPOSÉES. L'ACHETEUR AUTORISE PAR LA PRÉSENTE LA SOCIÉTÉ DOALL, SES FILIALES, SES REPRÉSENTANTS, SES AGENTS ET SES AVOCATS EN FAIT OU EN DROIT À ENQUÊTER ET À VÉRIFIER TOUTES LES INFORMATIONS CI-DESSUS, Y COMPRIS TOUTES LES RÉFÉRENCES COMMERCIALES, DE CRÉDIT ET BANCAIRES.

NOM DE LA SOCIÉTÉ: \_\_\_\_\_  
SIGNATURE: \_\_\_\_\_  
TITRE: \_\_\_\_\_

Veuillez envoyer le formulaire rempli par courriel ou par fax à:  
(416) 675-4672



customerservice@dgisupply.ca



1-800-923-6255